

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

18 décembre 2017 - n° 1  
170120

**ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 NOVEMBRE 2017**

En application de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 20 novembre 2017 est :

**ADOpte PAR 26 VOIX POUR**

Abstentions : 7 (M.CACCLIN – J-L. BOURDON – S. VINCENT  
C. URBES – R.BA – N.ZMIRLI – S. ROCHOTTE)

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



David VALENCE

Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal..... 35

Séance du 18 décembre 2017

Nombre des Membres en  
exercice..... 35

Nombre des Membres présents  
à la séance..... 26

Procurations..... 7

Absences 2

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoint.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT (*arrivé au point n°9 –Procuration à F. Fichter*), Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle de BECKER, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOuada, Mustafa GUGLU, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Sébastien ROCHOTTE.

Excusés et ont donné procuration :

Marc FRISON-ROCHE	à	David VALENCE
Christine FELDEN	à	Claude KIENER
Sabriya CHINOUNE	à	Bruno TOUSSAINT
Pierre JEANNEL	à	Issam BENOuada
Christopher ZIEGLER	à	Françoise LEGRAND
Ramata BA	à	Christine URBES
Nadia ZMIRLI	à	Michel CACCLIN

Absentes excusées :

Jacqueline THIRION  
Nathalie TOMASI

Madame Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

18 décembre 2017 – n° 2  
170121

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DES CINQ VALLEES A MOYENMOUTIER**

Le centre hospitalier des cinq vallées à Moyenmoutier sera créé au 1<sup>er</sup> janvier 2018 par fusion du centre hospitalier de Senones et du centre hospitalier de Raon-l'Etape. Ainsi un nouveau conseil de surveillance doit être arrêté.

Conformément à l'article R 6143-3 du Code de la santé publique, les conseils de surveillance des établissements publics de santé de ressort intercommunal sont composés de quinze membres et doivent comprendre « *un représentant de la principale commune d'origine des patients en nombre d'entrées en hospitalisation au cours du dernier exercice connu, autre que celle du siège de l'établissement principal* ».

La ville de Saint-Dié-des-Vosges est la principale commune des patients des centres hospitaliers de Senones et Raon-l'Etape en nombre d'entrées en hospitalisation au cours du dernier exercice connu, autre que celle du siège de l'établissement principal.

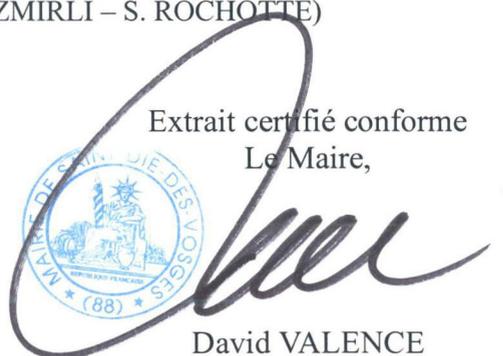
**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- DESIGNE Monsieur David VALENCE en tant que représentant de la ville de Saint-Dié-des-Vosges pour siéger au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier des cinq vallées à Moyenmoutier.

**ADOpte PAR 25 VOIX POUR**

Abstentions : 8 (M. David VALENCE - M.CACCLIN – J-L. BOURDON – S. VINCENT  
– C. URBES – R.BA – N.ZMIRLI – S. ROCHOTTE)

Extrait certifié conforme  
Le Maire,  
  
David VALENCE

-----  
Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal..... 35

Nombre des Membres en  
exercice..... 35

Nombre des Membres présents  
à la séance..... 26

Procurations..... 7

Absences 2

-----  
Séance du 18 décembre 2017

-----  
Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT (*arrivé au point n°9 –Procuration à F. Fichter*), Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle de BECKER, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOuada, Mustafa GUGLU, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Sébastien ROCHOTTE.

Excusés et ont donné procuration :

Marc FRISON-ROCHE	à	David VALENCE
Christine FELDEN	à	Claude KIENER
Sabriya CHINOUNE	à	Bruno TOUSSAINT
Pierre JEANNEL	à	Issam BENOuada
Christopher ZIEGLER	à	Françoise LEGRAND
Ramata BA	à	Christine URBES
Nadia ZMIRLI	à	Michel CACCLIN

Absentes excusées :

Jacqueline THIRION  
Nathalie TOMASI

-----  
Madame Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.  
-----

18 décembre 2017 – n° 3  
170122

**MISE A DISPOSITION D'AGENTS COMMUNAUX SAPEURS-POMPIERS  
VOLONTAIRES POUR DISPONIBILITE OPERATIONNELLE ET DE FORMATION –  
CONVENTION AVEC LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DES VOSGES (SDIS)**

Afin de favoriser l'exercice du volontariat sapeur-pompier au sein de la ville de Saint-Dié-des-Vosges, il est proposé la signature d'une convention précisant les conditions et les modalités de l'activité donnant droit à autorisation d'absence.

Vu la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 modifiée relative au développement du volontariat dans le corps des sapeurs-pompiers,

Vu la loi n° 2011-851 du 20 juillet 2011 relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et à son cadre juridique,

Vu l'ordonnance n° 2012-351 du 12 mars 2012 du Code de la sécurité intérieure,

Considérant que la Ville de Saint-Dié-des-Vosges souhaite favoriser l'exercice du volontariat sapeur-pompier parmi son personnel,

Une convention est proposée entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Vosges et la Ville de Saint-Dié-des-Vosges. Cette convention a pour objectif de préciser les modalités de la disponibilité opérationnelle et de la disponibilité pour formation des agents territoriaux communaux sapeurs-pompiers volontaires.

Elle veille par conséquent à s'assurer de la compatibilité entre la participation des sapeurs-pompiers volontaires aux missions de sécurité civile de toute nature confiées au service d'incendie et de secours et les nécessités de fonctionnement du service public. En particulier, elle organise les conditions d'absence pour stages de formation ou pour missions opérationnelles.

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre la Ville et le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Vosges, pour la mise à disposition d'agents communaux sapeurs-pompiers volontaires, pour disponibilité opérationnelle et de formation,

- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



David VALENCE

Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal..... 35

Nombre des Membres en  
exercice..... 35

Nombre des Membres présents  
à la séance..... 26

Procurations..... 7

Absences 2

Séance du 18 décembre 2017

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoint.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT (*arrivé au point n°9 –Procuration à F. Fichter*), Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle de BECKER, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOuada, Mustafa GUGLU, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Sébastien ROCHOTTE.

Excusés et ont donné procuration :

Marc FRISON-ROCHE	à	David VALENCE
Christine FELDEN	à	Claude KIENER
Sabriya CHINOUNE	à	Bruno TOUSSAINT
Pierre JEANNEL	à	Issam BENOuada
Christopher ZIEGLER	à	Françoise LEGRAND
Ramata BA	à	Christine URBES
Nadia ZMIRLI	à	Michel CACCLIN

Absentes excusées :

Jacqueline THIRION  
Nathalie TOMASI

Madame Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

18 décembre 2017 – n° 4  
170123

**OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE – ANNEE 2018, EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE LA LOI N° 2015-990 DU 06 AOÛT 2015**

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015, pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu le Code du Travail et notamment ses articles L 3132-26, L 3132-27 et R 3132-21,

Vu l'avis favorable du conseil communautaire en date du 5 décembre 2017

Considérant qu'en application des dispositions de la loi du 06 août 2015, les commerces de détail ont désormais la possibilité de supprimer le repos dominical habituel jusqu'à douze dimanches par an, contre cinq avant la loi.

Considérant que les dates doivent être arrêtées avant le 31 décembre, pour l'année suivante,

**LE CONSEIL**

- Après en avoir délibéré,

- AUTORISE l'ouverture des commerces de la ville les dimanches suivants pour l'année 2018, suite à l'avis favorable du conseil communautaire en date du 5 décembre 2017:

Pour les commerces (hors concessions automobiles) :

- 7 janvier
- 20 mai
- 1<sup>er</sup> juillet
- 26 août
- 2 septembre
- 16 septembre
- 7 octobre
- 25 novembre
- 9 décembre
- 16 décembre
- 23 décembre
- 30 décembre

Pour les concessionnaires automobiles (portes ouvertes) :

- 21 janvier
- 18 mars
- 17 juin
- 16 septembre
- 14 octobre

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme,  
Le Maire,



David VALENCE

Nombre effectif des Membres du Conseil Municipal.....	35
Nombre des Membres en exercice.....	35
Nombre des Membres présents à la séance.....	26
Procurations.....	7
Absences	2

Séance du 18 décembre 2017

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT (*arrivé au point n°9 –Procuration à F. Fichter*), Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle de BECKER, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOuada, Mustafa GUGLU, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Sébastien ROCHOTTE.

Excusés et ont donné procuration :

Marc FRISON-ROCHE	à	David VALENCE
Christine FELDEN	à	Claude KIENER
Sabriya CHINOUNE	à	Bruno TOUSSAINT
Pierre JEANNEL	à	Issam BENOuada
Christopher ZIEGLER	à	Françoise LEGRAND
Ramata BA	à	Christine URBES
Nadia ZMIRLI	à	Michel CACCLIN

Absentes excusées :

Jacqueline THIRION  
Nathalie TOMASI

Madame Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

18 décembre 2017 – n° 5  
170124

**APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) – ANNEE 2017**

VU l'article 1609 nonies C IV du Code général des impôts,

VU l'arrêté préfectoral n° 2737/2013 du 16 décembre 2013 portant création à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 de la Communauté de Communes des Vallées de la Haute Meurthe (CCVHM), par la fusion de la Communauté de Communes du Val de Meurthe et de la Communauté de Communes de la Haute Meurthe et le rattachement des communes de Saint-Dié-des-Vosges et de Taintrux,

VU l'arrêté préfectoral n° 2158/2014 du 23 septembre 2014 portant modification des statuts de la communauté de communes des Vallées de la Haute Meurthe, dont le changement de dénomination de l'établissement, qui devient communauté de communes de Saint-Dié-des-Vosges,

VU l'arrêté préfectoral n° 1257/2015 du 17 août 2015 portant nouvelle modification des statuts de la Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges,

VU les statuts de la communauté annexés à l'arrêté préfectoral n° 1257/2015 susvisé,

VU la délibération du conseil communautaire n° 2014/01/05 du 13 janvier 2014 décidant l'instauration du régime de la Fiscalité Professionnelle Unique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014,

VU la délibération du conseil communautaire n° 2014/01/06 du 13 janvier 2014 relative à la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

VU la délibération du conseil communautaire n° 2014/10/06 du 10 décembre 2014 approuvant le règlement intérieur de la CLECT,

VU le rapport définitif établi par la CLECT pour l'année 2016, qui retrace le montant des charges transférées à la communauté par chaque commune, au regard des compétences effectivement transférées à l'EPCI depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Considérant que ce rapport doit être soumis au vote des conseils municipaux des communes membres de la communauté et qu'il doit faire l'objet d'un accord à la majorité qualifiée de ces assemblées, avant d'être présenté au conseil communautaire pour validation, conformément à l'article susvisé du Code général des impôts,

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE le rapport définitif établi par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour l'année 2017.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
  
David VALENCE



Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal..... 35

Nombre des Membres en  
exercice..... 35

Nombre des Membres présents  
à la séance..... 26

Procurations..... 7

Absences 2

Séance du 18 décembre 2017

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT (*arrivé au point n°9 –Procuration à F. Fichter*), Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle de BECKER, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOuada, Mustafa GUGLU, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Sébastien ROCHOTTE.

Excusés et ont donné procuration :

Marc FRISON-ROCHE	à	David VALENCE
Christine FELDEN	à	Claude KIENER
Sabriya CHINOUNE	à	Bruno TOUSSAINT
Pierre JEANNEL	à	Issam BENOuada
Christopher ZIEGLER	à	Françoise LEGRAND
Ramata BA	à	Christine URBES
Nadia ZMIRLI	à	Michel CACCLIN

Absentes excusées :

Jacqueline THIRION  
Nathalie TOMASI

Madame Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

18 décembre 2017 - n° 7  
170126

**RAPPORT SUR L'EGALITE HOMME / FEMME**

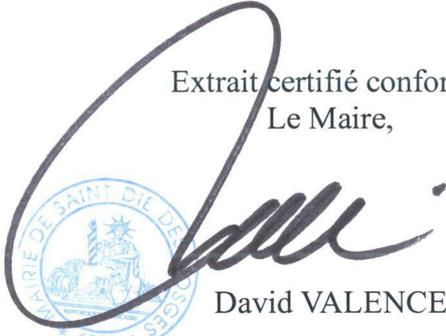
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et conformément à l'article 61 de la loi 2014-873 du 4 août 2014, les communes et établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants à fiscalité propre doivent présenter, préalablement à la préparation de leur budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Un des objectifs de cette démarche est de faire des collectivités territoriales des acteurs incontournables de la lutte contre les inégalités hommes femmes et de les inciter à mettre en place des politiques innovantes dans la matière, à la fois en raison de leurs statuts d'employeurs mais également par leur connaissance et leurs statuts d'animation des territoires.

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- PREND ACTE du rapport sur l'égalité homme / femme établi pour la ville de Saint-Dié-des-Vosges.

Extrait certifié conforme  
Le Maire,  
  
David VALENCE



-----

Nombre effectif des Membres du Conseil Municipal.....	35
Nombre des Membres en exercice.....	35
Nombre des Membres présents à la séance.....	26
Procurations.....	7
Absences	2

-----  
Séance du 18 décembre 2017  
-----

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT (*arrivé au point n°9 -Procuration à F. Fichter*), Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle de BECKER, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOuada, Mustafa GUGLU, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Sébastien ROCHOTTE.

Excusés et ont donné procuration :

Marc FRISON-ROCHE	à	David VALENCE
Christine FELDEN	à	Claude KIENER
Sabriya CHINOUNE	à	Bruno TOUSSAINT
Pierre JEANNEL	à	Issam BENOuada
Christopher ZIEGLER	à	Françoise LEGRAND
Ramata BA	à	Christine URBES
Nadia ZMIRLI	à	Michel CACCLIN

Absentes excusées :

Jacqueline THIRION  
Nathalie TOMASI

-----  
Madame Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.  
-----

18 décembre 2017 – n° 08  
170127

**PRESENTATION DU RAPPORT POLITIQUE DE LA VILLE 2015 ET 2016**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles 1111-2 et L.1811-2,

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu le décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville,

Vu le contrat de ville 2015-2020,

Considérant que la Ville de Saint-Dié-des-Vosges est signataire du contrat de ville 2015-2020,

Considérant qu'il est obligatoire de réaliser un rapport annuel :

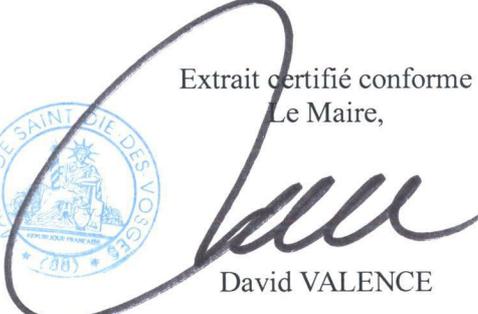
- - rappelant les principales orientations du contrat de ville,
- - présentant l'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires de Saint-Roch/ L'Orme et Kellermann/Foucharupt, concernés au regard des objectifs de la politique de la ville et des objectifs particuliers énoncés par le contrat de ville,
- - retraçant les actions menées au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires au titre de l'année écoulée
- - déterminant les perspectives d'évolution au regard des résultats obtenus et des moyens mobilisés, ainsi que les améliorations qui paraissent nécessaires à la poursuite des objectifs du contrat de ville, y compris au titre du renforcement des actions de droit commun, à la coordination des acteurs et des politiques publiques, à la participation des habitants ou à l'évolution des actions ou programmes d'interventions,

Considérant que ce projet de rapport présente l'articulation entre les volets social, économique et urbain du contrat de ville,

Considérant que ce projet de rapport spécifie les actions menées en matière de cohésion sociale au titre des deux années écoulées,

**LE CONSEIL**

- PREND ACTE de la présentation du rapport relatif à la mise en œuvre de la politique de la ville sur l'année 2015 et 2016,

Extrait certifié conforme  
Le Maire,  
  
David VALENCE

Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal..... 35

Séance du 18 décembre 2017

Nombre des Membres en  
exercice..... 35

Nombre des Membres présents  
à la séance..... 26

Procurations..... 7

Absences 2

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoint.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT (*arrivé au point n°9 –Procuration à F. Fichter*), Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle de BECKER, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOUADA, Mustafa GUGLU, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Sébastien ROCHOTTE.

Excusés et ont donné procuration :

Marc FRISON-ROCHE	à	David VALENCE
Christine FELDEN	à	Claude KIENER
Sabriya CHINOUNE	à	Bruno TOUSSAINT
Pierre JEANNEL	à	Issam BENOUADA
Christopher ZIEGLER	à	Françoise LEGRAND
Ramata BA	à	Christine URBES
Nadia ZMIRLI	à	Michel CACCLIN

Absentes excusées :

Jacqueline THIRION  
Nathalie TOMASI

Madame Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

Nombre effectif des Membres du Conseil Municipal.....	35
Nombre des Membres en exercice.....	35
Nombre des Membres présents à la séance.....	26
Procurations.....	7
Absences	2

Séance du 18 décembre 2017

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT (*arrivé au point n°9 –Procuration à F. Fichter*), Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle de BECKER, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOuada, Mustafa GUGLU, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Sébastien ROCHOTTE.

Excusés et ont donné procuration :

Marc FRISON-ROCHE	à	David VALENCE
Christine FELDEN	à	Claude KIENER
Sabriya CHINOUNE	à	Bruno TOUSSAINT
Pierre JEANNEL	à	Issam BENOuada
Christopher ZIEGLER	à	Françoise LEGRAND
Ramata BA	à	Christine URBES
Nadia ZMIRLI	à	Michel CACCLIN

Absentes excusées :

Jacqueline THIRION  
Nathalie TOMASI

Madame Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

18 décembre 2017 – n° 9a (1/3)  
170128a

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables M 14, M4 et M49,

Vu la loi n°84-53 du 25 janvier 1984 portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale,

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE le Budget Primitif 2018 ci-annexé qui s'équilibre et qui apparaît ainsi :

- **Budget Principal :**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	29 058 608,00	7 394 802,00
Dépenses	29 058 608,00	7 394 802,00

- **Budget Eau :**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	421 000,00	411 000,00
Dépenses	421 000,00	411 000,00

- **Budget Assainissement :**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	644 000,00	633 000,00
Dépenses	644 000,00	633 000,00

- **Budget Forêts :**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	261 300,00	71 000,00
Dépenses	261 300,00	71 000,00

**VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES**  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

18 décembre 2017 – n° 9a (2/3)  
170128a

**- Budget Régie de Spectacles :**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	435 000,00	-
Dépenses	435 000,00	-

**- Budget Bâtiments industriels et Commerciaux :**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	3 032 664,00	534 440,00
Dépenses	3 032 664,00	534 440,00

**- Budget Opération de Renouvellement Urbain :**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	378 600,00	283 000,00
Dépenses	378 600,00	283 000,00

**- Budget Assainissement Non Collectif :**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	3 500,00	-
Dépenses	3 500,00	-

**- Budget Parking du Marché :**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	182 000,00	55 898,00
Dépenses	182 000,00	55 898,00

**- Budget Locations Commerciales :**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	573 700,00	96 000,00
Dépenses	573 700,00	96 000,00

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

18 décembre 2017 – n° 9a (3/3)  
170128a

- **Budget Zones d'Aménagement Concerté :**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	224 020,00	100 010,00
Dépenses	224 020,00	100 010,00

- ADOPTE les différentes annexes jointes au budget.

**ADOPTE PAR 26 VOIX POUR**

Contre : 7 (M.CACCLIN – J-L. BOURDON – S. VINCENT  
C. URBES – R.BA – N.ZMIRLI – S. ROCHOTTE)

Extrait certifié conforme  
Le Maire,  
  
David VALENCE

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 35

VOTES :

Nombre de membres présents : 26

Pour : 26

Procurations : 7 + 2 absences excusées

Contre : 7

Nombre de suffrages exprimés : 33

Abstentions : /

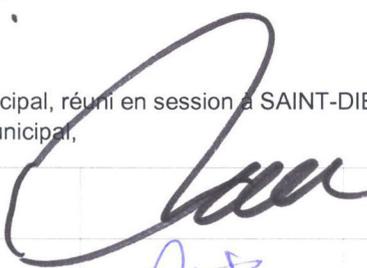
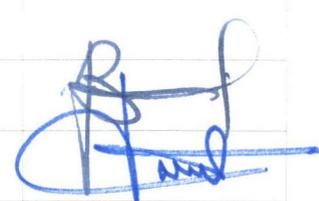
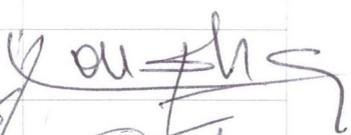
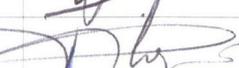
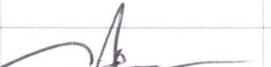
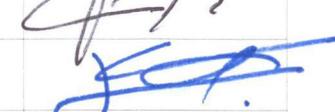
Date de convocation : 12 décembre 2017

Présenté par le Maire, à SAINT-DIE-DES-VOSGES, le 18 décembre 2017

Le Maire, David VALENCE

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session à SAINT-DIE-DES-VOSGES, le 18 décembre 2017

Les membres du Conseil Municipal,

David VALENCE		Bruno TOUSSAINT	
Claude KIENER		Vincent BENOIT	
Françoise LEGRAND		Jean-Paul BESOMBES	
Dominique CHOBAUT		Patrick ZANCHETTA	
Caroline PRIVAT-MATTIONI		Marc FRISON-ROCHE	
Nicolas BLOSSE		Marie-José LOUDIG	
Jacqueline THIRION		Marie-France LECOMTE	
Marie-Claude ANCEL		François FICHTER	
Roselyne FROMENT		Gina FILOGONIO	
Isabelle DE BECKER		Ousseynou SEYE	
Christine FELDEN		Johann RUH	
Issam BENOUADA		Sabriya CHINOUNE	
Mustafa GUGLU		Pierre JEANNEL	
Christopher ZIEGLER		Michel CACCLIN	
Jean-Louis BOURDON		Serge VINCENT	
Christine URBES		Ramata BA	
Nadia ZMIRLI		Sébastien ROCHOTTE	
Nathalie TOMASI			

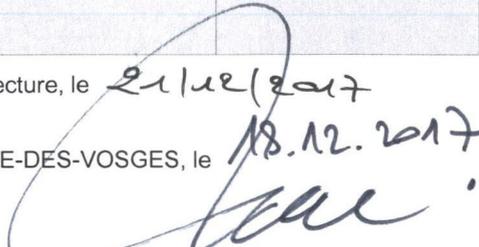
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 21/12/2017

et de la publication le 22/12/2017



à SAINT-DIE-DES-VOSGES, le

18.12.2017



VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

18 décembre 2017 – n° 09b  
170128b

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2018**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la réunion de la commission « Associations » du 28 novembre 2017 et les propositions d'attribution de subventions aux associations,

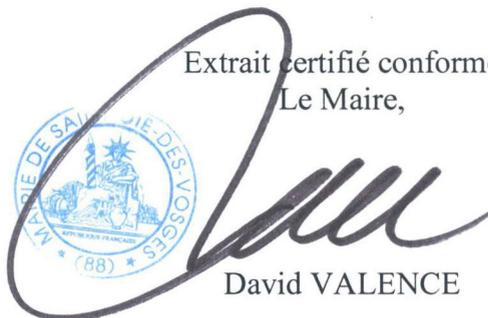
**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE le versement des subventions allouées aux associations, telles qu'inscrites dans le Budget Primitif 2018.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Ne prennent pas part au vote : JP. BESOMBES – D. CHOBAUT – P. ZANCHETTA –  
JL. BOURDON – C. URBES

Extrait certifié conforme  
Le Maire,  
  
David VALENCE

-----  
Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal..... 35

-----  
Séance du 18 décembre 2017

Nombre des Membres en  
exercice..... 35

Nombre des Membres présents  
à la séance..... 26

Procurations..... 7

Absences 2

-----  
Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoint.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT (*arrivé au point n°9 –Procuration à F. Fichter*), Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle de BECKER, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOuada, Mustafa GUGLU, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Sébastien ROCHOTTE.

Excusés et ont donné procuration :

Marc FRISON-ROCHE	à	David VALENCE
Christine FELDEN	à	Claude KIENER
Sabriya CHINOUNE	à	Bruno TOUSSAINT
Pierre JEANNEL	à	Issam BENOuada
Christopher ZIEGLER	à	Françoise LEGRAND
Ramata BA	à	Christine URBES
Nadia ZMIRLI	à	Michel CACCLIN

Absentes excusées :

Jacqueline THIRION  
Nathalie TOMASI

-----  
Madame Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.  
-----

18 décembre 2017 – n° 10

170129

**TAUX D'IMPOSITION APPLICABLE EN 2018 A CHACUNE DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES**

VU la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale et notamment ses articles 2 et 3, modifiés par les articles 17 et 18 de la loi du 28 juin 1982 ;

VU la loi de finances de 1985 articles 99 et 101 et le projet de loi de finances 2018 ;

VU la délibération du conseil communautaire du 24 janvier 2017 qui adopte le principe de neutralité fiscale et budgétaire ;

VU la délibération du conseil communautaire du 28 mars 2017 qui fixe les taux additionnels ménages ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de se prononcer sur les taux des trois taxes locales pour l'année 2018 ;

VU le projet de Budget Primitif 2018 ;

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

FIXE les taux des taxes locales pour 2018 comme suit:

<b>DESIGNATION DES TAXES</b>	<b>TAUX</b>
Taxe d'habitation	25,75 %
Taxe sur le foncier bâti	22,19 %
Taxe sur le foncier non bâti	37,32 %

RAPPELLE que les taux cumulés appliqués aux ménages (taux municipaux + taux intercommunaux) sont identiques en 2018 aux taux 2017.

**ADOpte A L'UNANIMITE**



Extrait certifié conforme  
Le Maire,

*David Valence*  
David VALENCE

Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal..... 35

Séance du 18 décembre 2017

Nombre des Membres en  
exercice..... 35

Nombre des Membres présents  
à la séance..... 26

Procurations..... 7

Absences 2

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoint.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT (arrivé au point n°9 –Procuration à F. Fichter), Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle de BECKER, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOuada, Mustafa GUGLU, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Sébastien ROCHOTTE.

Excusés et ont donné procuration :

Marc FRISON-ROCHE	à	David VALENCE
Christine FELDEN	à	Claude KIENER
Sabriya CHINOUNE	à	Bruno TOUSSAINT
Pierre JEANNEL	à	Issam BENOuada
Christopher ZIEGLER	à	Françoise LEGRAND
Ramata BA	à	Christine URBES
Nadia ZMIRLI	à	Michel CACCLIN

Absentes excusées :

Jacqueline THIRION  
Nathalie TOMASI

Madame Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

18 décembre 2017 – n° 11  
170130

**ADMISSION EN NON VALEUR**

VU les états des taxes et produits présentés par le Trésorier Municipal en vue de l'admission en non-valeur des sommes indiquées dans l'annexe jointe ;

CONSIDERANT que le Trésorier Municipal a justifié dans les formes voulues par la réglementation et par les motifs invoqués (insolvabilité des débiteurs, recherches infructueuses, cote inférieure au seuil des poursuites, liquidations judiciaires...) de l'irrecouvrabilité des sommes proposées en non-valeur ;

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- ADMET en non-valeur la somme suivante :  
4 321,73 € sur le budget principal de la ville.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme  
Le Maire,  
  
David VALENCE

Nombre effectif des Membres du Conseil Municipal.....	35
Nombre des Membres en exercice.....	35
Nombre des Membres présents à la séance.....	26
Procurations.....	7
Absences	2

Séance du 18 décembre 2017

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoint.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT (*arrivé au point n°9 –Procuration à F. Fichter*), Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle de BECKER, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOuada, Mustafa GUGLU, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Sébastien ROCHOTTE.

Excusés et ont donné procuration :

Marc FRISON-ROCHE	à	David VALENCE
Christine FELDEN	à	Claude KIENER
Sabriya CHINOUNE	à	Bruno TOUSSAINT
Pierre JEANNEL	à	Issam BENOuada
Christopher ZIEGLER	à	Françoise LEGRAND
Ramata BA	à	Christine URBES
Nadia ZMIRLI	à	Michel CACCLIN

Absentes excusées :

Jacqueline THIRION  
Nathalie TOMASI

Madame Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

EXERCICE	N° DE PIECE	NOM DU DEBITEUR	OBJET DU TITRE	RESTE A RECOUVRER
2011	T-1642	CHASSARD NC	PV CARENCE	52,50 €
2012-2013-2014	T-1043-18-1926-2539-1204-1632-1816-197-2160-2454-2650-2780-1075-128-294-407-418-565-708	CHASSARD DAVID	PV CARENCE	1 487,50 €
2013	T-1796	DA SILVA CHANTAL	CERTIFICAT IRRECOUVRABILITE	58,00 €
2013	T-1307	MBODJUI TENAWA JACQUES	COMBINAISON INFRUCTUEUSE D'ACTES	12,44 €
2013	T-1886	MENARD SLIMANI RACHID	COMBINAISON INFRUCTUEUSE D'ACTES	9,00 €
2013	T-155-747	BARADEL FREDERIC	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	13,00 €
2013	T-1044	CHASSARD STEPHANE	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	20,00 €
2013	T-1338	AZMAN OZLEM NC	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	16,80 €
2013	T-1341	BENCHIKH SABRINA	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	64,00 €
2013	T-1515	PIERREL CHRISTELLE	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	9,00 €
2013	T-1519	ROUSSEAU JEAN MICHEL	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	22,60 €
2013 - 2016	T-1527 - 37	SOZCU AHMET	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	27,40 €
2013	T-2471	LEJAL NATHALIE	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	20,00 €
2013	T-2486	GOMES SANTOS INES	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	20,01 €
2013	T-436	STUDER SUZANNE NC	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	18,50 €
2013	T-729	KONYA SCI AKYUZ YUCEL	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	18,50 €
2014	T-109	ARKAM ABDENOUR	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	5,90 €
2014	T-1397	BENDID BARKAHOUM	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	11,00 €
2014	T-1639	NEHARI SORAYA	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	6,00 €
2014	T-184	FAFIN CELINE	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	11,80 €
2014	T-2563	GAPP STEPHANE	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	24,00 €
2014	T-2895	BERGER DORIS ANNE	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	24,40 €
2014	T-3036 - 697	BOLLE LAETITIA	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	23,00 €
2014	T-3038	LAURENT ALEXANDRA	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	22,50 €
2014	T-3225	GIRODAT MONIQUE	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	16,00 €
2014	T-412	TANDEVER HATICE	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	7,50 €
2014	T-414	MATIC DRAGANA	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	5,00 €
2014	T-547	LIMAN MARIEM	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	13,70 €
2014	T-695	PERRIN LUCIE	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	6,00 €
2014	T-905	CHOUITER MOHAMED	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	15,00 €
2015	T-1260	BONI HELENE	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	12,50 €
2015	T-1295	SY ABOUBACRI	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	14,00 €
2015	T-1321	GOEURY DYLAN	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	23,50 €
2015	T-136 - 713	EL HANI SOUHIR	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	20,00 €
2015	T-137	DURAN ERHAN	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	12,00 €
2015	T-143	OZDEMIR EMRULLAH	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	10,20 €
2015-2016	T-152 - 2881	ANCEL MELANIE	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	17,60 €
2015	T-1761	LAFERTIN MANUELLA	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	10,00 €
2015	T-1764	NALLET SEBASTIEN	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	23,33 €
2015	T-1765	PRUDENT SANDRINE	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	6,67 €
2015	T-2435	LALEVEE JEROME	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	10,50 €
2015	T-294	ASLAN AHMET	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	14,50 €
2015	T-297	BOURESAS NASSIMA	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	10,50 €
2015	T-299	CHOUITER SAMIA	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	20,00 €
2015	T-308	TODOROVA KIROVA ZYUMB	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	10,50 €
2015	T-860	MANGANIELLO STIVEN	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	10,50 €
2016	R-1-357	MODE EN FORMES (TLPE)	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	25,50 €
2016	R-1-441	SADEX EXPERTISE (TLPE)	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	24,00 €
2016	R-1-517	CLOPE STORE (TLPE)	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	21,60 €
2016	T-1109	DIDIER DOMINIQUE	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	19,40 €
2016	T-1119	FEVE PATRICE	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	9,70 €
2016	T-1134	PERRIN VOSGELIS	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	8,00 €
2016	T-1139	LITIQUE JACQUES NC	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	9,70 €
2016	T-193	GAIRE PASCAL NC	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	19,40 €
2016	T-2280	ZHANG YINGFANG	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	19,40 €
2016	T-2522	BEIGY	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	9,10 €
2016	T-259	STREQUE LEA	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	18,00 €
2016	T-2633	MARY CHRISTELLE	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	12,60 €
2016	T-265	LE DUC AUDREY	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	20,00 €
2016	T-268	BLONDEL SHIRLEY	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	16,50 €
2016	T-27	BERISMA DANUSH	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	5,50 €
2016	T-270	GASNI ABDERAHMANE	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	27,50 €
2016	T-2857	GOMIS BERNARD	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	16,93 €
2016	T-2859	JONNET VALERIE	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	23,40 €
2016	T-2877 - 306	SOZCU GULDANE	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	16,70 €
2016	T-2895	MENTESE SEYFETIN	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	5,40 €
2016	T-2908	LAURENT ELVIS	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	7,20 €
2016	T-2915	MATHIEU STEPHANIE	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	5,20 €
2016	T-299	CHAPE FANNY	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	12,60 €
2016	T-367	TCHAICHA YOUSSEF	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	10,00 €
2016	T-376	ROBIN CHRISTELLE	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	27,00 €
2016	T-451	RAMOS THERESE	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	9,90 €
2016	T-454	RAMOS LA GARANCE BAR	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	19,40 €
2016	T-640	HEIMBURGER ISABELLE	RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE	12,00 €
2012 - 2013 - 2014 - 2015 - 2016	T-1617 - 188 - 2165 - 1222 - 1385 - 295 - 105 - 848 - 443	ROTHONG THIERRY	PV CARENCE	1 122,05 €
2013-2014	T-102 - 1210 - 2382 - 1391	TESSIER SANDY	PV CARENCE	480,70 €
TOTAL				4 321,73 €

Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal..... 35

Séance du 18 décembre 2017

Nombre des Membres en  
exercice..... 35

Nombre des Membres présents  
à la séance..... 26

Procurations..... 7

Absences 2

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT (*arrivé au point n°9 –Procuration à F. Fichter*), Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle de BECKER, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOuada, Mustafa GUGLU, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Sébastien ROCHOTTE.

Excusés et ont donné procuration :

Marc FRISON-ROCHE	à	David VALENCE
Christine FELDEN	à	Claude KIENER
Sabriya CHINOUNE	à	Bruno TOUSSAINT
Pierre JEANNEL	à	Issam BENOuada
Christopher ZIEGLER	à	Françoise LEGRAND
Ramata BA	à	Christine URBES
Nadia ZMIRLI	à	Michel CACCLIN

Absentes excusées :

Jacqueline THIRION  
Nathalie TOMASI

Madame Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

18 décembre 2017 – n° 13 (1/2)

170132

### **MODIFICATION DE LA PROVISION AU TITRE DES EMPRUNTS COMPLEXES**

Vu l'article 47-2 de la Constitution ;

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, les articles L2321-2 et R2321-2 ;

Vu l'article 94 de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 ;

Vu l'avis n° 2012-04 du 3 juillet 2012 du Conseil de Normalisation des Comptes Publics (CNoCP) ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14 ;

Vu le guide pratique du provisionnement des emprunts à risques édité par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), mis à jour en septembre 2014 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°10 du 19 décembre 2014 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°7 du 22 décembre 2015 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°14 du 23 décembre 2016 ;

Vu les avis d'échéance du contrat de prêt Dexia TOFIX DUAL EUR-CHF FLEXI en date des 1<sup>er</sup> novembre 2013, 1<sup>er</sup> novembre 2014, 1<sup>er</sup> novembre 2015, 1<sup>er</sup> novembre 2016 et 1<sup>er</sup> novembre 2017 ;

Considérant que les provisions pour risques et charges au titre des emprunts complexes souscrits avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014 ne constituent pas une dépense obligatoire ;

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'ajustement de la provision non budgétaire concernant les emprunts complexes :

- HELVETIX USD II – n° A070124 – souscrit auprès de la Caisse d'Epargne de Lorraine, au capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de 3 245 899,29 euros et d'une durée résiduelle de 12 ans ;
- TOFIX DUAL EUR-CHF FLEXI – n° MPH251364EUR – souscrit auprès de Dexia au capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de 3 429 947,89 euros et d'une durée résiduelle de 15 ans ;
- FIXIA – n° MPH251461EUR – souscrit auprès de Dexia au capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de 3 429 947,85 euros et d'une durée résiduelle de 15 ans ;
- FIXMS – n° MPH251475EUR – souscrit auprès de Dexia au capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de 3 429 947,85 euros et d'une durée résiduelle de 15 ans ;
- INFLATION OPTIMISEE – n° MPH251490EUR – souscrit auprès de Dexia au capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de 3 429 947,84 euros et d'une durée résiduelle de 15 ans ;

en fonction du risque lié au contrat Dexia Tofix Dual EUR-CHF Flexi, indexé sur l'écart entre l'euro et le franc suisse, et du montant des provisions budgétaires déjà constituées pour ce contrat.

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

18 décembre 2017 – n° 13 (2/2)  
170132

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'ajuster la provision pour risques et charges sur emprunts constituée en 2017 ;
- de demander à Madame le Trésorier Principal Municipal de comptabiliser par opérations d'ordre non budgétaire la modification de la provision concernant les emprunts dits complexes contractés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014 comme suit :

Contrat de prêt	Taux de référence	Taux provisionné	Ecart	Provision	Compte débité	Compte crédité
HELVETIX USD II - A070124	4,90%	7,00%	2,10%	453 229 €		
TOFIX DUAL EUR- CHF FLEXI - MPH251364EUR	5,04%	24,00%	18,96%	7 572 319 €		
FIXIA - MPH251461EUR	5,04%	4,43%	0,00%	0 €		
FIXMS - MPH251475EUR	5,04%	3,84%	0,00%	0 €		
INFLATION OPTIMISEE - MPH251490EUR	5,04%	2,90%	0,00%	0 €		
Provision semi- budgétaire au 31/12/2017				- 3 537 135 €	6865	
<b>TOTAL</b>				<b>4 488 413 €</b>		
<b>Correction provision non budgétaire</b>				<b>- 871 457 €</b>	<b>1521</b>	<b>194</b>

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



David VALENCE

18 décembre 2017 – n° 14  
170133

**BUDGET PRINCIPAL – REGULARISATION NON BUDGETAIRE**

Le compte de gestion de la Ville fait apparaître, depuis de nombreuses années, un débit de 533.76 € au compte 2761 – Créances pour avances en garantie d'emprunt.

La Trésorerie de Saint-Dié – Gestion Publique Locale ne retrouve pas trace de l'opération à laquelle cette somme correspond, et l'assimile à une erreur qu'il convient de corriger.

Les recherches entreprises par la Ville montrent que cette somme apparaît déjà dans la balance d'entrée du compte de gestion de 1990, mais ne permettent pas d'apporter d'autres éléments.

La note interministérielle DGCL/DGFIP du 12 juin 2014 relative aux corrections d'erreurs sur exercices antérieurs précise que les anomalies comptables sur exercices antérieurs peuvent être corrigées par situation nette de l'exercice sans transiter par le compte de résultat.

Il est proposé d'enregistrer sur l'exercice 2017, l'écriture non budgétaire suivante :

- Débit du compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisé » : ..... 533.57 €
- Crédit du compte 2761 « créances pour avance en garantie d'emprunt » : .. 533.57 €

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE l'écriture non budgétaire telle que définie ci-dessus.

**ADOPTE PAR 31 VOIX POUR**  
Abstentions : 2 (M. David VALENCE – M. JP BESOMBES)

Extrait certifié conforme  
Le Maire,  
  
David VALENCE

Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal..... 35

Nombre des Membres en  
exercice..... 35

Nombre des Membres présents  
à la séance..... 26

Procurations..... 7

Absences 2

Séance du 18 décembre 2017

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoint.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT (*arrivé au point n°9 –Procuration à F. Fichter*), Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle de BECKER, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOuada, Mustafa GUGLU, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Sébastien ROCHOTTE.

Excusés et ont donné procuration :

Marc FRISON-ROCHE	à	David VALENCE
Christine FELDEN	à	Claude KIENER
Sabriya CHINOUNE	à	Bruno TOUSSAINT
Pierre JEANNEL	à	Issam BENOuada
Christopher ZIEGLER	à	Françoise LEGRAND
Ramata BA	à	Christine URBES
Nadia ZMIRLI	à	Michel CACCLIN

Absentes excusées :

Jacqueline THIRION  
Nathalie TOMASI

Madame Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

18 décembre 2017 - n° 16  
170135

**CESSION D'UN BIEN IMMOBILIER NON BÂTI – 70 AVENUE DE VERDUN**

Il a été proposé à la Ville de céder un bien immobilier lui appartenant, permettant ainsi la réalisation d'un projet immobilier et l'accueil de nouveaux résidents à Saint-Dié-des-Vosges.

Cette parcelle permettra ainsi d'accueillir deux projets immobiliers distincts après division foncière de celle-ci.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2241-1 relatif à la gestion des biens communaux,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatif à la gestion des biens relevant du domaine privé des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier du Directeur des services de France Domaine en date du 26 septembre 2017 concernant le bien cadastré section BR N°56 situé 70 avenue de Verdun, d'une contenance globale de 32a 32ca,

Vu le 1593 du Code Civil relatif aux frais d'actes notariés,

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE la vente à l'amiable du bien immobilier cadastré section BR N°56, situé 70 avenue de Verdun, d'une contenance globale de 32a 32ca au montant de 20 €/m<sup>2</sup> – frais d'acte à la charge de l'acquéreur,

- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette affaire notamment l'acte de vente authentique en la forme notariée.

**ADOpte PAR 32 VOIX POUR**  
**Abstention : 1 ( C. PRIVAT-MATTIONI)**

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



David VALENCE

-----  
Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal..... 35

-----  
Séance du 18 décembre 2017

Nombre des Membres en  
exercice..... 35

Nombre des Membres présents  
à la séance..... 26

Procurations..... 7

Absences 2

-----  
Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoint.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT (*arrivé au point n°9 –Procuration à F. Fichter*), Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle de BECKER, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOuada, Mustafa GUGLU, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Sébastien ROCHOTTE.

Excusés et ont donné procuration :

Marc FRISON-ROCHE	à	David VALENCE
Christine FELDEN	à	Claude KIENER
Sabriya CHINOUNE	à	Bruno TOUSSAINT
Pierre JEANNEL	à	Issam BENOuada
Christopher ZIEGLER	à	Françoise LEGRAND
Ramata BA	à	Christine URBES
Nadia ZMIRLI	à	Michel CACCLIN

Absentes excusées :

Jacqueline THIRION  
Nathalie TOMASI

-----  
Madame Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.  
-----

Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal..... 35

Nombre des Membres en  
exercice..... 35

Nombre des Membres présents  
à la séance..... 26

Procurations..... 7

Absences 2

Séance du 18 décembre 2017

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT (*arrivé au point n°9 –Procuration à F. Fichter*), Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle de BECKER, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOuada, Mustafa GUGLU, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Sébastien ROCHOTTE.

Excusés et ont donné procuration :

Marc FRISON-ROCHE	à	David VALENCE
Christine FELDEN	à	Claude KIENER
Sabriya CHINOUNE	à	Bruno TOUSSAINT
Pierre JEANNEL	à	Issam BENOuada
Christopher ZIEGLER	à	Françoise LEGRAND
Ramata BA	à	Christine URBES
Nadia ZMIRLI	à	Michel CACCLIN

Absentes excusées :

Jacqueline THIRION  
Nathalie TOMASI

Madame Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

18 décembre 2017 – n° 17 (1/2)

170136

**ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE D'UN BIEN IMMOBILIER CADASTRE**  
**SECTION AS N°379 – LIEUDIT « LE GRAND FEIGNE »**

Afin de se conformer à la réglementation en vigueur, notamment en ce qui concerne la réglementation liée aux ICPE, il est nécessaire d'acquérir une emprise complémentaire de l'assiette foncière sur laquelle est construit le Centre Aqualudique.

La ville restant propriétaire du terrain sur lequel a été édifié le Centre Aqualudique, il est donc dans son intérêt de se porter également acquéreur de cette parcelle complémentaire.

C'est pourquoi, il est proposé d'acquérir une parcelle de terrain non bâtie cadastrée section AS N°379 – Lieudit « Le Grand Feigne » au prix de 1 € symbolique.

Considérant l'intérêt général de cette acquisition compte tenu de sa nécessité au regard de la réglementation en vigueur,

Considérant que cette acquisition permettrait de former une unité foncière avec la parcelle voisine appartenant à la Ville,

Considérant la volonté de la ville de disposer de cette emprise nécessaire à la mise en conformité,

Vu la proposition de cession faite à l'euro symbolique par le propriétaire actuel,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2241-1 relatif à la gestion des biens communaux et des opérations immobilières effectuées par la collectivité,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment l'article L.1111-1 relatif aux acquisitions amiables,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1311-13 précisant que Le Maire est habilité à recevoir et authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers passés la forme administrative,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des biens relevant du domaine privé des collectivités territoriales,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la collectivité de faire cette acquisition par acte en la forme administrative, reçu et authentifié par le Maire, il convient de désigner l'Adjoint qui sera chargé de le signer.

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

18 décembre 2017 – n° 17 (2/2)  
170136

- APPROUVE l'acquisition à l'amiable de la parcelle cadastrée section AS N°379, sise lieudit « Le Grand Feigne », d'une surface de 30ca à l'euro symbolique,
- AUTORISE le Maire à recevoir et authentifier l'acte authentique en la forme administrative concernant ce bien immobilier,
- DESIGNER Monsieur Patrick Zanchetta pour signer l'acte à intervenir ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme  
Le Maire,  
  
David VALENCE

Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal..... 35

Nombre des Membres en  
exercice..... 35

Nombre des Membres présents  
à la séance..... 26

Procurations..... 7

Absences 2

Séance du 18 décembre 2017

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoint.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT (*arrivé au point n°9 –Procuration à F. Fichter*), Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle de BECKER, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOuada, Mustafa GUGLU, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Sébastien ROCHOTTE.

Excusés et ont donné procuration :

Marc FRISON-ROCHE	à	David VALENCE
Christine FELDEN	à	Claude KIENER
Sabriya CHINOUNE	à	Bruno TOUSSAINT
Pierre JEANNEL	à	Issam BENOuada
Christopher ZIEGLER	à	Françoise LEGRAND
Ramata BA	à	Christine URBES
Nadia ZMIRLI	à	Michel CACCLIN

Absentes excusées :

Jacqueline THIRION  
Nathalie TOMASI

Madame Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

18 décembre 2017 – n° 18 (1/2)  
170137

**DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE PROPRE SUR LA COMMUNE DE SAINT-DIE-DES-VOGES – SIGNATURE DE LA CONVENTION TEPCV (TERRITOIRES A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE) ET DE SON AVENANT N°1**

Porté par une stratégie nationale et la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, qui impose une proportion croissante de véhicules “à faibles émissions” dans les flottes publiques et donne pour objectif national l’installation de 7 millions de points de charge d’ici 2030, le développement de l’électromobilité est un processus en cours à l’échelle nationale.

Le territoire déodatien souhaite se faire le relais de ces objectifs sur un territoire rural où les enjeux de mobilité sont primordiaux. Ainsi le Pays veut proposer sur son territoire à long terme un réseau d’infrastructures de recharge dense et opérationnel et encourager les collectivités à modifier leur flotte de véhicules pour des véhicules à faibles émissions.

La Ville de Saint-Dié-des-Vosges souhaite s’engager sur ces enjeux en implantant 4 bornes publiques de recharges pour véhicules électriques et en remplaçant des anciens véhicules diesels par 2 utilitaires et 1 véhicule de type particulier électrique (et deux bornes de recharge interne).

L’emplacement des bornes publiques et le choix de la technologie seront étudiés au regard de la connaissance du potentiel de développement de l’usage des véhicules électriques et des besoins de recharge.

Le choix de la technologie répondra aux objectifs du livre vert. Les bornes seront de type accéléré 22KVA (sauf contre-indication technique ou d’usage). Elles seront localisées dans un endroit accessible en permanence au public. Les bornes seront communicantes et supervisées. Il sera choisi un système de paiement souple permettant à quiconque d’utiliser rapidement la borne.

Plan de financement prévisionnel :

Action	Montant (HT)	Nature et origine du financement - montant en € (HT)			
	sauf études TTC	TEPCV	Cofinancement	Auto-financement	%
				(20% min)	TEPCV
<b>Action 26-4</b> Bornes de recharges VE	60 000 €	48 000 €		12 000 €	80%
<b>Action 27.3</b> Remplacement de véhicules diesels par des véhicules électriques	68 000 €	54 400 €		13 600 €	80%

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

18 décembre 2017 – n° 18 (2/2)  
170137

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- VALIDE le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention TEPCV et son avenant n° 1, ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme  
Le Maire,  
  
David VALENCE